



Mairie de Meillac - 1 Place de la mairie - 35270 MEILLAC

02 99 73 02 25 – mairie.meillac@orange.fr

## 1<sup>ER</sup> PROCES VERBAL CONSTAT D'ABANDON EN DATE DU 28 NOVEMBRE 2017

En date du 25 octobre 2017, un avis d'affichage apposé aux portes de la mairie, du cimetière et sur le site communal, informait les descendants, successeurs et éventuelles personnes chargées de l'entretien des concessions mentionnées ci-après, que par application des articles L2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, qu'il serait procédé le 27 NOVEMBRE 2017 à 10 heures, à la constatation de l'état d'abandon de toutes les concessions répondant visuellement et administrativement à cette notion d'état d'abandon, et les invitaient à assister audit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

Au jour du constat, aucun successeur ou descendant des concessions n'était présent.

A cet effet, Georges DUMAS, maire de la commune de MEILLAC, agissant en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par le Code Général des Collectivités Territoriales, et en conformité avec l'avis d'affichage cité ci-dessus, régulièrement publié, je me suis rendu au cimetière communal, et ai fait les constatations nécessaires.

Aujourd'hui, **le 28 novembre 2017**, je vous informe de la mise en application de la procédure de constat d'abandon compte rendu tenu de la dégradation avancée constatée ces derniers temps sur les concessions précitées dans la liste jointe par section à ce présent document.

A ce titre, je vous invite à prendre rapidement contact avec mes services afin d'initialiser, le cas échéant, les procédures administratives s'y rapportant.

Le 28 novembre 2017

Le Maire,



Georges DUMAS